



BULLETIN

December 6, 2021

Electronic Tax Credit Certificates

Ontario Creates is pleased to advise that effective December 6, 2021, we will be issuing tax credit certificates electronically. This change is part of our ongoing efforts to improve customer service by streamlining tax credit processes.

Ontario Creates will no longer generate hard copy certificates, nor distribute certificates by mail or courier. This will result in time and cost savings for applicants as well as the agency.

Process for Applications Certified as of December 6, 2021:

Ontario Creates will issue all certificates electronically as of December 6, 2021. Applicants will receive a pdf version of their tax credit certificate attached to a message sent via the Online Application Portal (OAP), immediately upon certification. This convenient, modernized and environmentally-friendly solution will help companies receive their tax credit faster and will save the time and cost of pick-up.

There is no change to the submission process with the Canada Revenue Agency. As with hard copies, these new electronic certificates should be submitted to the CRA along with your T2 Corporate Tax Return and the relevant Tax Credit Schedule which can be found on the CRA's website, www.canada.ca/en/revenue-agency. For more information, please contact the Toronto Film Services Unit (FSU) at 416-973-3407.

Process for Applications Certified Between March 17, 2020 and December 3, 2021:

Due to COVID-19 restrictions, Ontario Creates suspended issuing hard copy certificates in March 2020. As an interim measure, both companies and the CRA were provided with certificate numbers in order to meet the complete filing requirement for corporate tax returns.

Companies that received a certificate number since March 17, 2020 will be sent a pdf version of their electronic certificate via the OAP. Companies that have not yet submitted their corporate tax return should include the e-certificate with their filing.

Where corporate tax returns have already been filed with CRA using the certificate number provided by Ontario Creates, no further action is required; the e-certificate is being provided for your records only.

For further information on Tax Credits & Financing Programs, please send an inquiry to taxcredits@ontariocreates.ca

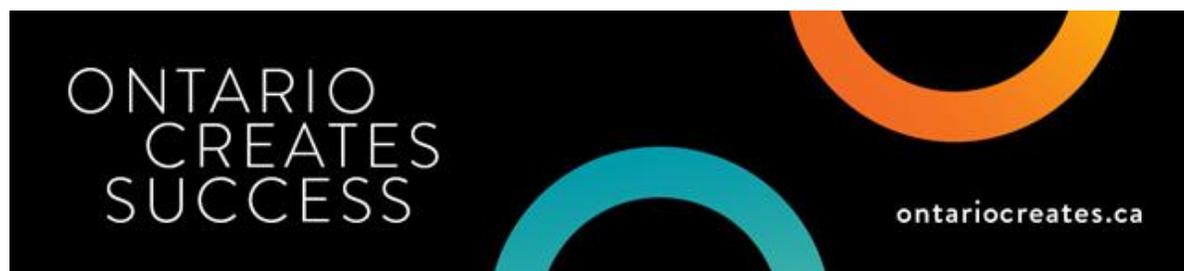
Tax Credits & Financing Programs

Ontario Creates

175 Bloor Street East | South Tower | Suite 501 Toronto | Ontario M4W 3R8

Main phone: 416-314-6858

www.ontariocreates.ca



Le 6 décembre 2021

Certificats de crédit d'impôt électroniques

Ontario Créatif a le plaisir de vous informer qu'à compter du 6 décembre 2021, nous délivrerons les certificats de crédit d'impôt au format électronique. Ce changement s'inscrit dans nos efforts constants pour améliorer le service à la clientèle en rationalisant les processus liés aux crédits d'impôt.

Ontario Créatif ne produira plus de certificats papier, et ne les expédiera plus par la poste ni par messagerie. Cela permettra aux auteurs de demande et à l'organisme d'économiser du temps et de l'argent.

Processus pour les demandes certifiées à partir du 6 décembre 2021 :

À partir du 6 décembre 2021, Ontario Créatif délivrera tous les certificats au format électronique. Les auteurs de demande recevront une version au format PDF de leur certificat de crédit d'impôt sous forme de pièce jointe à un message envoyé par le

biais du Portail de demande en ligne (PDL), et ce, aussitôt que leur demande aura été certifiée. Cette solution pratique, moderne et écologique permettra aux sociétés de recevoir leur crédit d'impôt plus rapidement et d'économiser le temps et le coût du ramassage.

Le processus de dépôt auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ne change pas. Comme les versions papier, ces nouveaux certificats électroniques doivent être transmis à l'ARC avec votre Déclaration de revenus des sociétés T2 et l'annexe correspondant au crédit d'impôt, que vous trouverez sur le site Web de l'ARC, à l'adresse www.canada.ca/fr/agence-revenu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Unité des services pour l'industrie cinématographique de Toronto au 416 973-3407.

Processus pour les demandes certifiées entre le 17 mars 2020 et le 3 décembre 2021 :

En raison des restrictions liées à la COVID-19, Ontario Créatif a suspendu la délivrance de certificats papier en mars 2020. Comme mesure temporaire, des numéros de certificat ont été fournis aux sociétés et à l'ARC afin de satisfaire à l'exigence du dépôt de la Déclaration de revenus des sociétés dans son intégralité.

Les sociétés ayant obtenu un numéro de certificat depuis le 17 mars 2020 recevront une version au format PDF de leur certificat électronique par l'intermédiaire du PDL. Les sociétés qui n'ont pas encore déposé leur Déclaration de revenus des sociétés doivent joindre leur certificat électronique à leur dossier. Si les Déclarations de revenus des sociétés ont déjà été déposées auprès de l'ARC grâce au numéro de certificat attribué par Ontario Créatif, vous n'avez plus rien à faire, le certificat électronique est fourni uniquement pour vos dossiers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Programmes de crédits d'impôt et de financement, veuillez envoyer une demande à taxcredits@ontariocreates.ca.

Programmes de crédits d'impôt et de financement

Ontario Créatif

175, rue Bloor Est | Édifice Sud | Bureau 501 | Toronto | Ontario | M4W 3R8

Ligne principale : 416 314-6858

www.ontariocreatif.ca

